



Accord amiable accident voiture contesté 4 mois après

Par **edlang22**, le **22/02/2015** à **08:50**

bonjour,

je suis a la recherche d'information car mon fils a eu un accrochage avec une voiture en sortant d'un stationnement.

Il a reculé en meme temps que l'autre véhicule qui lui a coché qu'il était à l'arret derriere ma voiture pour repartir mais en sens interdit.

L'assurance n'a pas su me dire tout de suite si cela était 50 50 ou tout à mes tords. J'ai tout d'abord établi un constat avec l'autre jeune qui avait une voiture de pret d'un garagiste. Mais au vue du malus (car jeune conducteur) j'ai fait mes calculs comme me le conseillait l'assurance et on a décidé un accord à l'amiable pour les réparations. J'ai fait réparer ma voiture et aucune nouvelle de celle du garagiste qui ne fournissait pas de devis au jeune disant dans un premier temps que cela ne monterait pas et qu'il mettrait une porte occasion. Aujourd'hui le garagiste embête le jeune pour réparer sa voiture. je me suis donc rendue pour faire le point et il demande 1000 euros. A ce tarif le constat aurait du marcher mais il est trop tard. Quel recours puis je avoir. Il est garagiste et fait son devis lui même. De plus lors du constat il n'y avait pas les bons papiers d'assurance dans le véhicule prêté . Je lui l'ai signalé disant que sa vignette n'était plus à jour et la surprise quand suis allée le voir il n'a plus de papillon assurance sur sa voiture. Merci de bien vouloir si j'ai un recours avec ma responsabilité civile ou assistance juridique afin que la somme que je vais rembourser soit justifiée.